

Image not found or type unknown



droit de retractation sur la consommation

Par **delangle**, le **10/11/2008** à **19:32**

nous avons fait un devis et une offre prealable de credit a la date 04/09/2008 n'ayant eu aucune reponse definitives par courrier des 2 parties nous avons pris la decision de nous retracter et sachant que le fournisseur nous a contacter par telephone ce jour meme et qu'on lui a fait part de notre decision il nous menace de payer 4000 euros pour des frais de dossier et si on refuser ils nous envoyer au tribunal. ont ils ce droit? en esperant avoir une reponse tres rapidement nous vous remercions de vous penchez sur cette question